

Questions et Réponses – Nouveaux CPGAction (clients)

Version du 4 juin 2021

Contexte et éléments importants à considérer

Les CPGAction ont certaines caractéristiques qui les différencient des CPG à taux fixe (CPG ordinaire) : ils ne procurent aucun rendement ni revenu avant l'échéance. Leur rendement est lié à la performance d'un indice. Rien ne peut alors garantir que cet indice augmentera pendant la durée du terme et, donc, que les investisseurs recevront à l'échéance un montant supérieur à celui du capital initialement investi. Ce produit ne convient qu'aux investisseurs prêts à assumer les risques liés au rendement.

Le CPGAction peut représenter un atout intéressant, car il garantit le capital tout en vous permettant de profiter d'un potentiel de croissance élevé comparativement à des produits de placement conventionnels.

*La Banque Laurentienne du Canada se réserve le droit de modifier la liste des entreprises composant le portefeuille à tout moment avant la date d'émission prévue pour le placement. De plus, si un événement extraordinaire se produit pendant l'émission, la Banque Laurentienne du Canada se réserve le droit (sans y être obligée) d'apporter certains ajustements au portefeuille de référence (y compris sa composition ou le poids donné à chaque titre) ou à toute autre variable, à son entière discrétion afin de préserver autant que possible l'équivalent économique tel qu'il était avant la survenance de l'événement extraordinaire en question.

Questions et réponses générales

Q. 1 : Qu'est-ce qui différencie le CPGAction d'un CPG?

Le CPG offre un rendement fixe et connu d'avance tandis qu'un CPGAction offre un rendement variable, seulement connu à l'échéance. Ceci s'explique par le fait que le rendement du CPGAction est lié à la performance d'un indice de référence, aussi appelé portefeuille d'actions. Le potentiel de rendement du CPGAction est toutefois plus élevé que celui du CPG régulier.

Q. 2 : Est-ce qu'il y a un montant minimum et maximum pour l'achat d'un CPGAction?

Oui, un montant minimum de 500 \$ est requis lors de l'achat d'un CPGAction. Cependant, il n'y a aucun maximum et vous pouvez y investir le montant de votre choix.

Q. 3 : Mon CPGAction est-il encaissable ou rachetable?

Non, vous ne pourrez faire aucun retrait ni transfert partiel ou total avant l'échéance de votre terme. De plus, votre placement ne peut pas être racheté dans le cadre d'un marché secondaire.

Le CPGAction de la Banque Laurentienne du Canada n'est pas admissible aux programmes de Régime d'accession à la propriété (RAP) ni dans le cadre du programme de Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

Le CPGAction peut être détenu à l'intérieur d'un FERR toutefois ce produit ne peut être fractionné lorsque des paiements minimums doivent être versés. Il est donc préférable de vous assurer que



vous aurez accès à d'autres liquidés pour vos paiements minimums lorsque vous considérez ce produit.

Q. 4 : Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous profitez d'un délai d'au moins 2 jours ouvrables entre la date d'achat et la date de l'émission de votre CPGAction pour annuler ou modifier ce placement. Vous trouverez des informations [en ligne](#) sur les périodes de vente en cours et la confirmation de vos placements si vous avez acheté un de ces produits.

Q. 5 : Comment est calculé le rendement final?

Le rendement de l'indice de référence (portefeuille d'actions) final est obtenu en calculant la somme du rendement de chacune des actions qui composent l'indice de référence durant cette période divisée par le nombre de titres composant l'indice de référence.

Calcul du rendement de chaque action :

$$\text{Rendement de chaque action} = \frac{\text{VF} - \text{VI}}{\text{VI}}$$

VI : valeur de l'action au jour de l'émission

VF : moyenne de la valeur de l'action aux trois (3) dates mentionnées sur l'avis de divulgation et la convention d'achat remis au client au moment de la vente.

Calcul du rendement final de l'indice de référence :

$$\text{Rendement final de l'indice de référence} = \frac{\text{Somme des rendements de chaque action}}{\text{Nombre d'actions de l'indice de référence}}$$

Q. 6 : Puis-je suivre le rendement de mon CPGAction durant le terme de mon placement?

Oui, l'information est mise à jour mensuellement au 1^{er} de chaque mois sur le [site web](#) de la Banque Laurentienne du Canada. à titre indicatif seulement, il est également possible de consulter sur le site web les [rendements historiques](#) d'émissions ayant atteint la maturité mais le rendement passé obtenu n'est pas indicatif du rendement futur.

Q. 7 : Que se passe-t-il si le rendement de l'indice de référence est négatif à maturité?

Il est possible que le rendement final du CPGAction soit négatif ou nul à maturité. Dans ces cas, le capital initialement investi sera entièrement remboursé à l'échéance, toutefois, aucun intérêt ne vous sera versé.

Q. 8 : Quand recevrai-je des revenus d'intérêt?

Puisque le rendement final ne sera connu qu'à la fin du terme, les intérêts, le cas échéant, ne seront versés qu'à l'échéance.

Q. 9 : Les produits CPGAction sont-ils couverts par l'assurance-dépôts?

Oui, le capital investi dans le CPGAction constitue un dépôt assurable en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Depuis le 30 avril 2020, la SADC a étendu la



protection des dépôts pour inclure vos dépôts assurables en devises étrangères (ex. : dollars américains) et les termes de plus de 5 ans.

Q. 10 : Est-ce que je détiens des actions des compagnies qui constituent mon portefeuille de référence ?

Non. En investissant dans un CPGAction vous n'achetez pas directement des actions et cela ne vous donne pas droit à une participation dans ces actions. Il s'agit plutôt d'un placement garanti dont le rendement est lié à la performance d'un portefeuille composé de plusieurs actions.

Q. 11 : Est-ce la Banque investit 100 % des montants dans les actions qui composent les CPGAction?

Non, la Banque en investit seulement une partie. Un autre pourcentage est alloué pour garantir le capital de nos clients.

Q. 12 : Est-ce que je devrai payer des frais d'acquisition ou de gestion?

Non, il n'y a pas de frais d'acquisition ou de frais de gestion qui s'appliquent au produit CPGAction.

Q. 13 : Qu'arrive-t-il s'il y a une perturbation importante des marchés liée à des événements imprévus (pandémie, etc.)?

Dans l'éventualité qu'un événement extraordinaire se produise, la Banque se réserve le droit d'apporter certains ajustements au portefeuille de référence, incluant sa composition ou le poids donné à chaque titre, ou à toute autre variable. La Banque peut, à son entière discrétion, effectuer ces changements afin de préserver autant que possible l'équivalent économique anticipé avant l'imprévu. Dans ce cas, la Banque avisera les détenteurs du CPGAction de l'événement extraordinaire et de la modification apportée.

Q. 14 : Le rendement final est-il considéré comme un gain en capital ou un revenu d'intérêt?

Le rendement est considéré comme un revenu d'intérêt puisque vous avez investi dans un placement garanti et non directement dans les actions composant le portefeuille. Les actions qui composent l'indice de référence de votre CPGAction ne servent qu'à en mesurer son rendement.

Q. 15 : Pourquoi existe-t-il des périodes de vente pour ce produit?

Puisque de nombreuses actions sont requises pour la gestion de ce produit, les ventes sont cumulées pendant la période de vente. Tous les produits achetés au cours de la même période de vente forment une cohorte qui suit les mêmes dates clés, soit les dates d'émission, de calcul, et de l'échéance.

Q. 16 : Comment sont sélectionnées les entreprises qui composent le portefeuille de référence?

Les actions qui composent le portefeuille de référence ont été soigneusement sélectionnées par notre équipe d'experts en raison de leur rendement et de leur stabilité et pour assurer un portefeuille diversifié comme indice de référence.



Q. 17 : Pourquoi n’offrez-vous pas un taux minimum garanti comme le font certains de vos concurrents?

Si nous décidions d’offrir un taux minimum garanti, notre taux de rendement maximum serait par conséquent beaucoup plus bas que celui offert présentement.

Si vous désirez tout de même avoir un rendement minimum garanti, nous vous invitons à opter pour une combinaison de nos produits CPG et CPGAction.

Questions et réponses spécifiques CPGAction Canadien Durable

Q. 1 : Que signifient les critères ESG et comment les entreprises peuvent-elles se qualifier?

Les critères ESG permettent d’évaluer la responsabilité des entreprises sur le plan environnemental, social et de gouvernance dans leurs pratiques de gestion.

Q. 2 : Qu’est-ce qui justifie que les entreprises du CPGAction Canadien durable sont qualifiées de responsable sur le plan environnemental?

Les compagnies qui composent l’indice de référence de ce produit ont été sélectionnées pour leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance selon la firme Refinitiv.

Q. 3 : Pourquoi est-ce que la Banque Laurentienne du Canada s’appuie sur les recommandations de Refinitiv pour choisir les compagnies qui composent l’indice de référence du CPGAction Canadien durable ?

Refinitiv, une compagnie de LSEG (London Stock Exchange Group), est l’un des premiers fournisseurs d’infrastructures et de données pour les marchés financiers, et répond aux besoins de plus de 40 000 établissements dans plus de 190 pays. Il fournit des informations et des données importantes, offre des plateformes de négociation, et crée des plateformes technologiques et de données qui permettent de mettre en relation une communauté florissante sur les marchés financiers mondiaux, afin d’améliorer leurs performances en matière de négociation, d’investissement, de gestion de patrimoine et de données de marché, de conformité réglementaire, de risques d’entreprise et de lutte contre la délinquance financière. Pour plus d’information, visitez refinitiv.com

Q. 4 : Est-ce que l’investissement responsable est une tendance éphémère ou une nouvelle façon d’investir qui deviendra la normalité?

De plus en plus, les investisseurs souhaitent intégrer des placements qui tiennent compte des critères ESG dans leur portefeuille. Ils recherchent des compagnies qui ont un impact positif sur l’environnement, qui favorisent l’adoption de politiques sur la diversité et qui contribuent à l’avancement des femmes dans des rôles de direction.

Questions et réponses spécifiques CPGAction Performance Québec

Q. 1 : Que signifie l’appellation Performance Québec?

Les compagnies sélectionnées pour l’indice de référence de ce produit sont toutes des entreprises cotées en bourse et ayant leur siège social au Québec. Si une compagnie du panier Performance Québec déménage son siège social à l’extérieur du Québec, elle devra être remplacée par une autre compagnie pour laquelle le siège social est au Québec.



Q. 2 : Les entreprises sélectionnées dans ce portefeuille sont-elles en bonne santé financière?

Oui, toutes les entreprises qui composent ce portefeuille sont publiques et sont cotées en bourse. Vous pouvez donc suivre leur performance en temps réel.

Q. 3 : En optant pour ce produit, est-ce que j'encourage directement les entreprises du Québec sélectionnées en devenant actionnaire dans ces entreprises?

Non. En investissant dans un CPGAction Performance Québec, vous n'achetez pas directement des actions de ces entreprises. Il s'agit plutôt d'un placement garanti dont le rendement est lié à la performance d'un portefeuille composé de plusieurs actions de compagnies québécoises cotées à la Bourse.

Toutefois, indirectement, vous encouragez ces entreprises puisque la Banque Laurentienne achète ces actions pour guider la performance de leur CPGAction.



